



N° 191

MAI 2009

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

MOIS DE JUIN, MOIS DU SPORT, MOIS DES JEUX

Depuis 43 ans, les Jeux du Val de Marne sont un moment fort et privilégié pour tous les acteurs du sport de notre département. Monsieur Daniel GUERIN Conseiller Général s'est attaché, de par sa délégation, à favoriser de nouvelles initiatives pendant la quinzaine des Jeux, tout en continuant à pérenniser les activités déjà existantes.

Un point a été particulièrement étudié, la cohérence des actions, renforcée par une communication valorisant tous les partenaires. La DDJS, le CDOS, les comités, l'Education Nationale, les villes etc... verront leur rôle respectif mis à l'honneur. C'est ainsi que l'on doit construire un vrai partenariat.

Notre comité a reconduit le Challenge Olympique des Familles qui comporte un volet nouveau, le Challenge des Villes, pour lequel nous avons enregistré une vingtaine d'accords de participation. Il s'agira donc d'une première, qui nous l'espérons, trouvera facilement sa place dans notre manifestation.

Ce challenge est l'occasion de pouvoir amener des familles à découvrir le sport sous un aspect ludique et convivial, tout en profitant des animations périphériques permettant à tout public de passer une journée agréable. Depuis 5 ans, le succès ne s'est pas démenti, cette 6^{ème} édition se déroulera à nouveau au Parc du Tremblay à

Champigny le 14 juin dès 13h30. Elle sera précédée le matin par les Foulées Campinoises organisées par l'OMS de Champigny. Deux parcours sont proposés, 3,5km ou 10,5 km pour les initiés; ici encore c'est plus le plaisir de participer qui sera recherché que la performance en soi. On pourra donc courir ou marcher, seul ou en famille.

Nous avons comme chaque année un petit souci, c'est l'encadrement. Si nous avons des bénévoles anciens et nouveaux, nous devons veiller à renforcer nos effectifs. Vous trouverez donc à l'intérieur de ce numéro un feuillet où il est fait appel aux bonnes volontés, aucune compétence particulière n'est demandée. Nous espérons donc que nous serons entendus et que des coupons réponses nous seront retournés, ceci nous permettra d'évaluer le public que nous pourrions accueillir, sans avoir à restreindre les inscriptions.

A propos des inscriptions au Challenge, nous ne saurions trop demander aux familles intéressées de s'inscrire rapidement. Elles trouveront sur notre site internet www.cdos94.org tous les renseignements afférents à cette journée.

Alors à toutes et tous, merci et rendez-vous au 14 juin.

Christian LOPES

SCOOP94

Directeur de la publication

Rédacteurs

Traitement et Documentation

Christian LOPES

Jacques CÉLÉRIER, Romain LEGRAND, Christian PLAT, Yves LEVERGER,

Alain CHALLANT, Christian GUYOT, Dominique VIERNE

Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED, Jean-Claude RAOULX

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

AVENIR DES DDJS ET DES CREPS

Un député UMP interroge le Secrétaire d'Etat chargé des Sports sur le devenir des DDJS, des comités sportifs et des CREPS et sur la manière dont seront assurées leurs missions dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Si un député UMP se permet de poser la question cela confirme notre difficulté à comprendre et à appréhender le fonctionnement de ces nouvelles structures. Se référant essentiellement à des textes de 2008, Bernard LAPORTE, qui n'est probablement pas le centre nerveux du projet, rappelle que le schéma de base de l'organisation de l'Etat dans les départements reposera sur deux structures : la direction départementale des territoires et la direction départementale de la population et de la cohésion sociale. A condition que le département soit lui-même préservé !

Ces explications sont complétées par des notions telles que l'importance démographique, les « nécessités » en matière de cohésion sociale, la politique de la ville, l'indispensable concertation avec le tissu local, etc... C'est donc au sein de cette novatrice direction départementale des services que devrait échouer notre bonne vieille DDJS où elle cohabitera notamment avec la DDASS, le service logement social des DDE et autres entités. Cette démonstration un tantinet alambiquée est éclaircie par cette conclusion : « la réforme doit permettre de développer des modes d'intervention nouveaux, centrés sur l'ingénierie sociale ».

L'impact sur les comités est limité par la volonté réaffirmée d'un service de proximité.

La création d'établissements publics pour le secteur du sport aurait été arrêtée en décembre 2008. Le caractère national ne fait aucun doute alors que le sort d'établissements régionaux semble loin d'être fixé. Mais on observe une volonté réaffirmée de créer et de gérer un pôle excellence pour le sport de niveau qui aura principalement pour conséquence de réduire le nombre d'athlètes bénéficiant de ce statut.

Immanquablement, la tentation de faire un rapprochement avec le fonctionnement des entreprises, est bien présente dans l'esprit de beaucoup. Les grands groupes industriels et commerciaux (que l'on qualifiait auparavant avec l'expression désuète de multinationales) regroupent aujourd'hui les services comptables, les ressources humaines, etc... de leurs filiales en "CSP" qui n'ont d'autres objectifs que de réduire les effectifs et d'éloigner services fonctionnels et services opérationnels.

Espérons que le demandeur sera satisfait des réponses et convaincu par les arguments de notre Secrétaire d'Etat à qui il ne reste plus que le sport, et que, dans cette réforme, l'Etat s'y retrouve.

ECO-CITOYENNETE

Partenaire d'Agenda 21, le sport, et plus particulièrement les disciplines dites de pleine nature, font du respect de l'environnement et du comportement des pratiquants une préoccupation majeure.

Cette problématique désormais intégrée par les organisateurs dès la conception de la manifestation implique des efforts financiers non négligeables, la collaboration des pratiquants et une gestion anticipée.

Ainsi, et même si ce n'est pas une organisation de masse, le dernier Paris - Roubaix a laissé des tonnes de déchets qu'il a bien fallu ramasser, transporter, trier et éliminer. A tel point que certains mai-

res des communes concernées envisagent de prendre des mesures de restriction de l'accès du public. Il est vrai qu'un camion qui avait servi de buvette (sauvage ?) et que la télévision montra longuement tellement il y avait de supporters sur le toit au plus grand mépris des règles élémentaires de sécurité fut abandonné dans le champ qui l'avait hébergé. Alors que le sport devrait être un exemple, gageons que les organisateurs prendront les dispositions qui s'imposent.

Revenons aux pratiques de masse et attardons nous sur l'exemple de Lyon-Marathon. Cet organisateur, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) envisage un marathon de Lyon « 0 gramme de CO₂ ; 0 décibel ». Le bilan carbone a démontré que le transport et les déchets étaient les deux postes principaux. A partir de ce constat, les circulations douces, les transports en commun, le covoiturage ont été encouragés après une communication perspicace auprès de tous les participants. Les bulletins d'inscriptions ont été imprimés sur du papier recyclé et d'autres initiatives sont complétées par un bilan carbone remis à chacun des participants. Avec l'ambition de faire mieux chaque année, les organisateurs s'approprient un concept dont ils font un jeu et un défi.

A méditer.

CIO vs USOC

Bras de fer entre le CIO et l'USOC (comité olympique américain). Enjeu les revenus « olympiques » perçus par l'USOC (260 millions d'euros), soit autant que les 204 autres comités nationaux ! Avantage négocié quand les télévisions et les parraineurs américains généraient la quasi-totalité de la richesse olympique et qui court jusqu'aux Jeux de Londres.

Le CIO souhaite revenir sur cet avantage que les américains jugent encore et toujours parfaitement mérité.

Denis Oswald réélu président de l'Association des fédérations internationales olympiques d'été (ASOIF) a déclaré :

« Depuis quatre ans les américains nous baladent et se refusent à tout compromis...il est temps d'agir en demandant à Jacques Rogge de rompre le contrat avec l'USOC »

Un accord pour la redistribution des revenus des Jeux est envisagé par le comité américain, et plutôt que de passer par la case tribunal, le CIO a dans la main un atout...la candidature de Chicago pour l'organisation des Jeux de 2016. A suivre....

ADIEU DDE, DDA, JEUNESSE ET SPORTS ET AUTRES SERVICES VETERINAIRES.

Dans le jargon de la fonction publique, on appelle cela « l'administration territoriale de l'Etat ». Il s'agit des centaines de milliers d'agents assurant la présence des ministères dans les départements et les régions. Dans chaque département, ils sont répartis dans une trentaine de services. « Un système éparpillé, morcelé, où il est parfois difficile de savoir qui a la responsabilité de quoi, même pour des interlocuteurs réguliers comme les élus locaux », décrit le ministère du Budget et de la Fonction publique.

Le 1er janvier 2010, ces services seront fondus dans deux ou trois grandes directions. Une « Direction départementale des territoires » regroupera les DDE, DDA, et les antennes départementales des Directions régionales de l'industrie, de la recherche, de l'environnement. Une « Direction départementale de la protection des populations » rassemblera les agents des services vétérinaires ou de la concurrence et de la répression des fraudes. Une « Direction de la cohésion sociale » réunira les fonctionnaires en charge de la jeunesse et des sports, des droits des femmes, de l'hébergement d'ur-

gence, du logement...

Le lien hiérarchique entre l'agent et son ministère d'origine sera rompu. Toutes ces directions seront soumises à l'autorité du préfet qui dépendra lui-même du préfet de Région – avec quelques exceptions comme l'inspection d'académie, les finances publiques (extrésorerie et centres des impôts), la justice.

Dans un mois environ, des «préfigurateurs» seront nommés qui auront charge de trouver à chaque fonctionnaire un poste dans le nouvel organigramme.

FEMMES ET SPORTS

Le Ministère de la santé et des sports et le CNOSF ont décidé de reconduire pour 2009, le concours national et les concours régionaux « femmes et sport ».

Le règlement de ce concours doté de nombreux prix est téléchargeable sur le site : [HYPERLINK "http://www.sfpf.fr" www.sfpf.fr](http://www.sfpf.fr).

Le n° 122 du magazine jeunesse et sports de l'Etat « Relais » de mars-avril 2009 est disponible et peut être retiré au CDOS.

VERS UN RAPPROCHEMENT DE L'ADF ET DE L'ANDES ?

Claude HAUT, président de la commission sport de l'Association des Départements de France (ADF) et Jacques THOUROUDE, président de l'Association Nationale Des Elus en Charge du Sport (ANDES), se sont entretenus dans les locaux de l'ADF pour avaliser le principe d'un rapprochement entre les deux structures. « Depuis deux ans, des premiers contacts informels ont été établis avec l'ADF qui a noué des partenariats avec le CNOSF et Sports et Territoires » rappelle Jacques THOUROUDE. « Ce rapprochement permettra de renforcer les échanges respectifs de données et d'expériences des communes et des départements et leur représentation auprès des instances décisionnaires dans le sport ».

Les thèmes de travail comme le financement public du sport, le sport professionnel, l'accompagnement éducatif, les sports de nature ou encore l'actualisation du Recensement des équipements sportifs seront abordés. La prise en compte des territoires ruraux et urbains sera également au cœur de ces missions. A l'issue de cet entretien qui a confirmé l'accord de principe pour un rapprochement entre l'ADF et l'ANDES, il est convenu que les services respectifs travaillent à l'élaboration du modèle de convention de partenariat pour une signature lors du second semestre.

UNE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE REGULIERE INFLUE POSITIVEMENT SUR LA SCOLARITE

La pratique d'une activité physique et sportive chez les adolescents mériterait d'être largement encouragée compte tenu de ses effets bénéfiques, non seulement sur la santé, mais aussi sur les performances académiques. Telles sont les conclusions d'une étude menée par la DRDJS de Lorraine auprès d'une cohorte d'élèves des Vosges, suivis pendant 30 mois depuis la classe de cinquième.

L'objet de l'étude était simple : mesurer les effets à long terme d'une pratique physique et sportive extrascolaire sur les performances académiques au collège, selon que cette pratique soit régulière, irrégulière ou absente.

C'est un groupe de 1411 élèves qui a été suivi pendant 30 mois (dont 54,4% de filles) et les résultats divulgués dans le volume 24 – N°1- de Sciences et Sports sont étonnants. Il apparaît que la moyenne scolaire générale déclarée est plus élevée chez les sportifs réguliers que chez les sportifs occasionnels.

Cette étude révèle l'intérêt de l'activité physique chez l'enfant scolarisé. Contrairement aux idées reçues, les résultats scolaires ne pâtiraient pas du temps consacré à l'exercice physique, et pouvant

manquer à priori pour étudier. Au contraire : les performances scolaires des élèves physiquement actifs sont améliorées.

Les parents, enseignants et professionnels de la santé devraient en être informés, juge la DRDJS de Lorraine. « Puisqu'une participation régulière suffit, ce conseil semble plus facile à dispenser, et à appliquer, que s'il avait été nécessaire d'atteindre puis de maintenir un seuil déterminé, par exemple 3 ou 4 heures d'activité physique par semaine. Ainsi, cette pratique pourrait-elle tout simplement s'inscrire, par exemple dans un cadre périscolaire, un milieu qui, en collaboration avec le mouvement sportif, a déjà démontré son intérêt dans ce contexte. »

Voici une conclusion qui devrait convaincre les chefs d'établissements scolaires du Val de Marne de collaborer davantage avec les associations sportives et signer les conventions de partenariat dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES : Réponse des Ministères

Les ministères concernés (Sport et Budget) ont eu l'occasion de se prononcer sur le rapport 2009 (pages 503 et 520)

Sur la question du « Droit à l'Image Collective » (DIC), le Ministre du Budget dit partager l'essentiel du diagnostic (évaluation, poids de la compensation). Il reconnaît notamment que le DIC « peut apparaître assez marginal » au regard de la forte progression des droits TV ou de l'amélioration de notre fiscalité (bouclier fiscal, baisse de la tranche d'imposition la plus élevée...). Il précise que les limites reconnues du DIC ont conduit à l'adoption d'une réforme à l'occasion du vote de la loi de finances 2009 (seuils de déclenchement ajustés selon les disciplines). Celle-ci doit permettre d'améliorer le ciblage du DIC sur les joueurs les plus soumis à la concurrence internationale. Il annonce que d'autres mesures pourraient être explorées comme une augmentation des recettes de billetterie ou une évolution de propriété des stades.

Pour sa part, la ministre des Sports relativise certaines analyses de la Cour. Elle estime que si les analyses concernant les 5 fédérations contrôlées (particulièrement structurés et importantes) « peuvent être interprétées comme l'anticipation d'une évolution globale du sport, et à ce titre invitent à la recherche de réponses novatrices adaptées à ce nouveau contexte », ces analyses ne sont pas immédiatement généralisables à la réalité plus modeste des 130 fédérations. En effet, l'aide directe apportée par le ministère des sports ne représente que 2 % du budget de la fédération de football, mais pour les 85 fédérations unisports, le taux soutien est de 30 % voire 50% si l'on y ajoute le financement du personnel technique mis à disposition. D'autre part, la Ministre reconnaît la difficulté de l'exercice de tutelle de l'Etat sur les fédérations mais estime que le dialogue autour des conventions d'objectifs est efficace. Néanmoins, pour la prochaine olympiade, le ministère a défini des formes d'actions qu'il souhaite plus efficaces avec notamment des conventions d'objectifs négociées à partir du projet sportif fédéral pluriannuel et une réflexion sur le redéploiement des cadres. De plus la suppression du PNDS, confirme la position du ministère en tant que seul interlocuteur et financier des Fédérations ; le CNDS s'occupant du mouvement sportif local. Enfin sur la sécurisation financière et l'unité du sport, le ministère estime que l'ouverture maîtrisée du marché des paris en ligne devrait permettre un retour financier vers le sport (prélèvement spécifique, exploitation des paris pour les organisateurs sur certains événements).

Sources d'informations : La Lettre de l'Economie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, Le Figaro, l'Equipe

RELANCE DES CONTRATS AIDES

Voici une présentation de ces contrats et de leur avantage financier.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est un contrat à durée déterminée de six à vingt quatre mois, dont peuvent bénéficier les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi (en «parcours accompagnement») ou suivi par les missions locales et les jeunes titulaires d'un CIVIS ou CIVIS renforcé. Il concerne aussi bien des postes d'animateurs dans les secteurs sport, jeunesse et socioculturel que des postes de personnels administratifs.

La durée de référence du contrat, pour une personne sans projet de formation est de six mois dans le cadre de la convention initiale signée avec l'employeur. Le renouvellement se fait aux conditions de durée de la convention initiale. Il est possible de renouveler ce contrat de six mois en six mois dans la limite maximale de vingt quatre mois.

Pour une personne ayant un projet de formation, notamment pour l'obtention d'un diplôme "jeunesse et sports" et qui fera l'objet d'un accompagnement par la DDJS, la durée de référence du contrat de la convention initiale pourra être de douze mois. Elle est renouvelable une fois dans la limite des vingt quatre mois pour couvrir la durée du cursus de formation.

La durée hebdomadaire de travail est comprise entre vingt heures minimum et trente cinq heures.

L'employeur bénéficiera d'une exonération de cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales ainsi qu'une aide forfaitaire mensuelle calculée sur la base du nombre d'heures travaillées (l'aide maximum est plafonnée à 22 heures, mais le contrat peut être de 35 heures) et à hauteur de 90% du SMIC horaire (100% pour l'embauche d'une personne résidant en ZUS ou d'un travailleur handicapé ou d'une personne de 50 ans et plus). Ainsi un salarié embauché au SMIC pour 20 heures par semaine ne coûterait à l'employeur que 190,60 Euros.

De plus, les C.A.E pourront ensuite être suivis, sous la condition d'acceptation du dossier, de la signature d'un Plan Sport Emploi (aide financière dégressive sur 4 ans accordée par la DDJS)

Le Contrat d'Avenir est un contrat à durée déterminée de deux ans renouvelable dans la limite de douze mois, soit trois ans maximum. Il touche tous les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, allocation de solidarité spécifique, allocation de parent isolé). Toutefois, ces personnes doivent détenir un diplôme ou une qualification professionnelle dans le domaine du sport ou alors doivent entrer en formation.

Pour les travailleurs handicapés et les personnes de plus de cinquante ans, la durée maximale du contrat s'élèvera à cinq ans.

La durée hebdomadaire est de vingt six heures.

Les C.A pourront là aussi ensuite être suivis, sous condition d'acceptation du dossier, de la signature d'un Plan Sport Emploi.

Pour plus de renseignements, contactez Romain LEGRAND au 01.48.99.78.32

NATATION

Excellentes performances aux championnats d'Europe de Turin, les plongeurs Saint Mauriens ont fait trembler les plongeurs Italiens! Audrey LABEAU s'est classée 7e et première Française de la finale du haut-vol avec 289,85 points et réalise les minima (270 points) pour les championnats du Monde de Rome.

Damien CELY a continué sur sa lancée de Rostock. Il se classe 10e des éliminatoires au tremplin de 3 mètres et 7e de la finale. En plongeon synchronisé, il termine 4e avec 406,05 points (à 1 point de la médaille de bronze). Il réalise, lu aussi, les minima (380 points) pour Rome.

EQUITATION. Une belle réussite !

Le Jumping de la ville de Saint-Maur a fermé ses portes au soir du dimanche 5 avril 2009. et se voit couronné une fois encore de succès.

Une organisation sans faille, un spectacle hippique de haut niveau et un public passionné, toujours plus nombreux, ont été au rendez-vous de la 22e édition du concours de saut d'obstacles Pro Elite.

Le prix de la ville de Marolles en Brie a été remporté par une jeune et talentueuse cavalière, Melle Tiffany MAISSANT.

Mais le moment fort et très attendu du jumping était bien l'incontournable et réputé Grand Prix Pro Elite aux couleurs de la ville de Saint-Maur.

Le vainqueur, Olivier GUILLON venait juste de remporter, le mois précédent, l'épreuve Grand Prix du CSI du Comporta Atlantic Tour.

Le concours a été honoré par la présence du Maire de Saint-Maur des Fossés et Député du Val de Marne Henri PLAGNOL entouré des membres du Conseil Municipal et de nombreuses personnalités locales dont Alain JOSSE, Maire de Marolles en Brie et du président Edgard LEUILLIEUX au titre du Comité Départemental d'Equitation.

LES SENIORS A L'HONNEUR DURANT LES JEUX DU VAL DE MARNE

Dans le cadre de son engagement dans des actions concernant la condition physique et la santé, afin d'encourager et de faciliter l'accès aux activités sportives aux publics plus âgés, le Comité FSGT 94 propose une semaine de découverte d'activités physiques et sportives diverses pour les seniors. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des Jeux du Val de Marne et en collaboration avec les municipalités et les animateurs bénévoles. Elles s'étendent sur 4 journées d'activités (9 au 12 juin): marche nordique, tir à l'arc, mouvement et mémoire, tennis de table, équilibre, cirque, jeux de ballon.....etc

4 villes et 4 clubs collaborent :

l'ES Vitry, l'US Villejuif, le RSC Champigny et l'US IVRY

Cette semaine vise à promouvoir l'activité physique et sportive pour tous en tant que vecteur de bien être et de lien social.

Pour tous renseignements :

Contactez Ariel ou Martine au comité FSGT 94

Tel : 01 49 87 08 50

email : fsgt94@wanadoo.fr

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'assemblée générale électorale du comité départemental s'est tenue, le 7 Février, à Fontenay sous Bois. Le président Bernard HAUSSMANN a été réélu ainsi que l'ensemble du comité sortant, deux nouveaux membres sont venus les rejoindre : Mesdames Micheline BESACIER, et Jacqueline JACQUET.

Nous adressons tous nos vœux et nos félicitations à l'équipe dirigeante.

OVALE 94 INFOS

Nous saluons la parution de ce bulletin de liaison et de communication du Comité Départemental de Rugby du Val de Marne. Ce lien permettra à « l'OVALIE » de mieux faire connaître ses actions et les événements du département.

Nous souhaitons longue vie à ce bulletin !!

BOUGEZ PLUS, MANGEZ MIEUX

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la 2e édition des «Jeux Crist'Olympiques», elle se déroulera le 27 Mai au Parc de la Brèche à Créteil. Le service de la Jeunesse, organisateur, attend quelques 350 enfants, qui seront sensibilisés, avec leurs parents, aux règles d'une hygiène de vie équilibrée, dans les domaines de l'alimentation et du sport.

HANDI – VALIDE

En association avec l'association des Paralysés de France, la ville de Joinville le Pont, à l'initiative de Madame Chantal ALLAIN, conseillère municipale déléguée aux Sports et aux personnes handicapées, organise un après-midi «handi-valide» adultes/enfants.

Cette journée se déroulera, le 16 Mai, de 14h00 à 17h30 au gymnase Emile Lecuirot. Cinq ateliers sont prévus : boccia, tir à la carabine, paniers de basket, sarbacane et parcours fauteuil.

Il s'agit d'une première organisée en collaboration avec l'association des Paralysés de France. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce type d'action à laquelle nous souhaitons beaucoup de succès.

ERRATUM

Nous nous excusons de la confusion que nous avons faite dans le numéro précédent, en ce qui concerne l'aviron et le canoë-kayak.

En effet, la FFCK est la fédération française de canoë-kayak et la FFSA est la fédération française des sports d'aviron. De ce fait les clubs cités sont : Joinville Eau Vive (Canoë-kayak) et l'Aviron de Joinville (Aviron)

Ne mélangeons pas «pagaies et rames», mais bravo quand même !! En somme ce programme permet de satisfaire un équilibre de vie, de vaincre les contraintes qui dissuadent ces femmes de pratiquer le tennis et d'accueillir autrement.

MANIFESTATIONS SPORTIVES DU MOIS DE MAI

16/17 Mai	Fontenay sous Bois	Challenge départemental Cambria	US Fontenay : 01 49 74 74 97
16 Mai	Saint Maur des Fossés	39e Jeux Spéciaux du Val de Marne	FAVA du Val de Marne : 01 48 83 19 25
16 Mai	Limeil Brévannes	Tournoi Roland Roche 2009 (football)	Club Sportif de Valenton : 01 56 87 11 50
16 Mai	Presles en Brie (77)	Course cycliste nationale handisport Championnat d'Ile-de-France handisport sur route	A.S.P.A.R Créteil : 01 64 25 50 51
17 Mai	Valenton	Tournoi Randoris 2009 (judo)	Club Sportif de Valenton : 01 56 87 11 50
17 Mai	Marolles en Brie	«le Grand Bi» 30e édition	SMUS CYCLO : 01 45 94 52 80
17 Mai	Choisy le Roi	Ronde de Choisy 2009	Sporting Club de Choisy le Roi : 01 48 84 86 76
30/31 Mai	Bonneuil sur Marne	Tournoi international 13 ans	C.M.S.B : 01 43 77 55 06